



Le 29 septembre 2016

La Banque de France s'engage auprès des très petites entreprises :

Lancement des Correspondants TPE

Annoncée en janvier dernier par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, la nomination des Correspondants TPE* de la Banque de France est désormais effective.

Présents dans les 96 départements métropolitains, et prochainement dans ceux d'outre-mer, ces correspondants ont pour mission d'accompagner les TPE dans leur développement, d'analyser la nature de leurs besoins et de les orienter vers les organismes compétents pour répondre au mieux à leur situation. Leur action est d'abord préventive.

**Pour les joindre: une adresse courriel TPEnumérodedépartement@banque-france.fr
(ex TPE06@banque-france.fr)**

et un numéro unique : 0800 08 32 08 (service et appel gratuits)

« Toutes les TPE seront les bienvenues y compris celles dont l'activité est en essor, mais qui ont besoin d'informations adaptées à leur croissance et à leur taille », avait souligné, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, le 15 janvier 2016, lors du colloque sur le financement des Très Petites Entreprises (TPE).

Le poids des TPE en France est important : au nombre de 3 millions, elles représentent environ 20% de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des entreprises en France et 20% des salariés. Cependant, selon différentes enquêtes, le comportement de ces très petites entreprises montre, tant en termes de gestion que d'accès au crédit, que leur potentiel de développement reste important, sous réserve d'un accompagnement adapté.

Formés spécifiquement pour cette mission, les Correspondants TPE de la Banque de France seront ainsi à la disposition des chefs d'entreprise pour les orienter vers le service ou le réseau professionnel idoine quelle que soit leur problématique : création d'entreprise, financement, transmission, développement, gestion, analyse du secteur, prévention et traitement des difficultés. Pour mieux remplir leur mission, des contacts spécifiques ont été noués entre la Banque de France et les Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Centres de Gestion Agréés, organismes de financement (classiques et participatifs) et de cautionnement, assureurs crédit, fédérations patronales, experts-comptables, administrations publiques... Cet accompagnement vient s'ajouter au dispositif existant de Médiation du Crédit, centré sur la prise en charge des difficultés d'accès au crédit des entreprises.

*TPE ou micro-entreprise : entreprise dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan est inférieur à 2 M€ et le nombre de salariés est inférieur à 10.

Contact presse : 01 42 92 39 00